

3.—Condamnations et peines pour l'ensemble des crimes, délits et contraventions, par province, années terminées le 30 sept. 1930-36—fin.

Province.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.	1935.	1936.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Manitoba—							
Condamnations.....	30,540	27,002	22,343	19,100	20,398	18,649	20,431
Peines—							
Pénitencier.....	303	528	482	251	243	294	305
Prison ou amende.....	19,561	14,737	10,410	7,149	8,546	9,012	11,035
Maison de correction.....	176	168	163	123	107	117	100
Mort.....	néant	2	4	3	3	1	2
Autres peines.....	10,500	11,567	11,284	11,574	11,499	9,225	8,989
Saskatchewan—							
Condamnations.....	14,386	13,760	9,687	8,564	8,292	8,067	8,182
Peines—							
Pénitencier.....	115	115	90	54	58	92	171
Prison ou amende.....	12,631	11,822	8,101	7,345	7,124	6,805	6,976
Maison de correction.....	48	35	21	22	42	42	36
Mort.....	3	1	3	2	3	2	néant
Autres peines.....	1,589	1,787	1,472	1,141	1,065	1,006	999
Alberta—							
Condamnations.....	16,080	16,589	10,853	12,538	11,077	11,202	12,364
Peines—							
Pénitencier.....	424	291	187	152	177	194	371
Prison ou amende.....	12,936	12,293	8,017	9,672	8,513	8,595	9,512
Maison de correction.....	26	15	8	10	9	15	22
Mort.....	1	6	néant	néant	2	1	néant
Autres peines.....	2,693	3,984	2,641	2,704	2,376	2,397	2,459
Colombie Britannique—							
Condamnations.....	25,286	21,548	15,647	14,602	16,899	17,344	21,793
Peines—							
Pénitencier.....	322	349	291	290	139	248	192
Prison ou amende.....	22,998	18,727	13,185	12,244	14,587	14,015	17,395
Maison de correction.....	72	74	48	28	42	86	110
Mort.....	1	3	2	néant	3	néant	7
Autres peines.....	1,893	2,395	2,121	2,040	2,128	2,995	4,089
Les Territoires—							
Condamnations.....	134	164	97	105	70	96	101
Peines—							
Pénitencier.....	néant	1	2	néant	1	néant	2
Prison ou amende.....	125	135	84	87	57	81	94
Maison de correction.....	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Mort.....	néant	néant	1	néant	néant	néant	néant
Autres peines.....	9	28	10	18	12	15	5

Section 2.—Crimes et délits graves.

Le progrès de la population d'un pays, au point de vue moral, est souvent apprécié d'après la fréquence des condamnations encourue pour crimes et délits graves, lesquels sont moins influencés que les menus délits et contraventions par les circonstances extérieures et les différences de temps et de lieu dans l'application des lois. Mais pour juger des progrès accomplis, il est indispensable de posséder les statistiques d'une certaine période; elles sont établies pour chaque année depuis 1911 au tableau 4. En outre, le tableau 5 relève les accusations, les condamnations et le pourcentage des acquittements les trois années terminées le 30 septembre 1934-36.

Il est à noter que durant les trente-six années (1900 à 1936) les crimes ont augmenté de 4,853 à 36,059, soit 613 p.c. L'augmentation de la population au cours de la même période est seulement de 108.4 p.c., révélant que l'accroissement de la criminalité est plus de six fois plus rapide que celui de la population.